

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET
ARRANGEMENT**

DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION

Envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
(OMPI) conformément à la règle 17.6) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et
au Protocole de Madrid

I.	Office qui envoie la déclaration :	BENELUX
II.	Numéro de l'enregistrement international :	899443
III.	Nom du titulaire de l'enregistrement international :	SFÉRA, a.s.
IV.	Toutes les procédures devant l'office sont achevées; la protection est en conséquence accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international (règle 17.6)a)i))	
V.	Date de la déclaration :	08/02/2007